



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS-QUE CHOISIR de COTE d'OR
MAISON DES ASSOCIATIONS
2 rue des Corroyeurs -Boite N° 14
21000 DIJON

Tél : 03 80 43 84 56

Mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Dijon, le 21 AVRIL 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Carte interactive UFC-Que Choisir sur l'eau du robinet

La qualité de l'eau coule de source pour 98 % des consommateurs en Côte d'Or !

La 4^e édition de la [carte interactive de l'eau du robinet](#) montre que si la plupart des consommateurs de Côte d'Or reçoivent une eau conforme en tous points aux critères réglementaires, en revanche 1,9 % des consommateurs de Côte d'Or reçoivent une eau polluée en matières organiques, nitrates et pesticides. Elle met également en lumière les carences de la réglementation en matière de pesticides et de perturbateurs endocriniens. Au vu de ces résultats, l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or demande une interdiction des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.

L'Association invite les consommateurs de Côte d'Or à vérifier gratuitement la qualité de l'eau du robinet de leur commune.

Une eau conforme à la réglementation pour 98 % des consommateurs du département

L'étude par l'UFC-Que Choisir des analyses de la qualité de l'eau du robinet de la totalité des communes de France métropolitaine¹, sur la base des relevés des Agences Régionales de Santé, montre que 98 % des consommateurs de Côte d'Or accèdent à une eau conforme à la totalité des critères sanitaires.

En revanche, de l'ordre de 1,9 % des consommateurs, essentiellement dans des petites communes de zones rurales, reçoivent une eau non conforme.

- **Des contaminations d'origine agricole : le nitrate**

Le nitrate constitue la 2^{ème} cause de non-conformité. Il est présent dans l'eau de 47 réseaux contaminés : 6 % des réseaux de distribution du département de la Côte d'Or dans 45 communes. Il contamine l'eau desservie à des consommateurs principalement ruraux.

- **Des contaminations dues aux défauts de traitement : autres contaminants**

Les matières organiques constituent la 1^{ère} cause de non-conformité. Il est présent dans l'eau de 50 réseaux non conformes : 7% des réseaux de distribution du département de la Côte d'Or. Il contamine l'eau desservie à des consommateurs principalement ruraux.

¹ Analyse portant sur 46 145 réseaux de distribution répartis dans les 34 638 communes de France métropolitaine, sur la période de janvier 2019 à décembre 2020, pour la cinquantaine de critères définis par la réglementation européenne (qualité bactérienne, pesticides, nitrates, aluminium, arsenic, radioactivité, etc.), avec au total plus de 34 millions de résultats d'analyse alimentant notre étude.

- **Alerte sur les composants toxiques des canalisations** : des analyses réalisées dans les logements ou à certains points localisés des réseaux de distribution font apparaître la présence de plomb, nickel et cuivre, relargués par des canalisations vétustes, abîmées.
Mais ces pollutions restent mal mesurées car du fait d'un très faible nombre de prélèvements, ces analyses isolées ne permettent pas de connaître l'exposition réelle des consommateurs.
- **Nombre de pesticides recherchés dans les analyses officielles : 344 analyses en moyenne dans le département de la Côte d'Or.**
Alors que plus de 750 molécules différentes de pesticides et de leurs dérivés sont susceptibles de se retrouver dans l'eau potable, 344 analyses sont en moyenne recherchées dans le département de Côte d'Or, soit un nombre très élevé au regard de ce qui est pratiqué dans le reste de la France.
- **Des pesticides perturbateurs endocriniens suspectés retrouvés dans 10 % des analyses pourtant réputées conformes.**
A la différence des autres polluants dont on peut accepter la présence tant qu'elle est inférieure aux limites sanitaires, les perturbateurs endocriniens peuvent avoir de graves conséquences sur la santé à très faibles doses et devraient de ce fait être strictement interdits en application du principe de précaution. La réglementation européenne sur les pesticides empêche en théorie la vente de pesticides ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens. Mais dans la pratique, le niveau d'exigence requis pour démontrer les effets néfastes sur le système hormonal est tellement élevé qu'il rend cette réglementation totalement inopérante, laissant sur le marché des centaines de pesticides soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens. Ainsi dans le département de la Côte d'Or, dans 10 % en moyenne des analyses considérées comme conformes, notre étude révèle la présence de pesticides soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens à des teneurs inférieures aux limites réglementaires mais quantifiables.

L'UFC-Que Choisir de Côte d'Or invite donc chacun à consulter [la carte interactive de l'eau du robinet qui est en accès libre](#) pour vérifier la qualité de son eau potable et de [signer la pétition accessible en ligne](#) « **Pour une eau du robinet garantie sans pesticides !** »

De même, afin de garantir une eau véritablement indemne de pesticides et limiter l'exposition des consommateurs à ces molécules particulièrement nocives, l'Association demande aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en faisant de la santé des consommateurs d'eau une priorité et donc d'interdire la commercialisation des pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens en application du principe de précaution.

Contacts : **Gérard CLEMENCIN** au 06 09 55 94 73

Odette MAIREY au 06 41 49 09 38